

Motion présentée par les représentant·e·s des personnels d'enseignement et d'éducation
Rentrée 2022 : l'État doit allouer des moyens à la hauteur des besoins !

16 votes POUR, 4 abstentions

La communauté éducative ne peut pas accepter les conditions prévues par le Rectorat de Créteil pour la prochaine année scolaire au lycée Honoré de Balzac.

D'une part, le nombre de classes et de groupes de spécialité prévus dans la voie générale est irréaliste et insuffisant.

Nous refusons la fermeture d'une classe de 1ère générale, qui est incompréhensible car les effectifs d'élèves en Seconde n'ont pas diminué. La structure actuelle, comportant onze classes, doit être reconduite dès maintenant, avec les moyens correspondants, sans attendre une éventuelle ouverture de classe en juin ou juillet, qui désorganiserait le travail des équipes.

De même, nous demandons dès aujourd'hui la création d'une onzième classe de Terminale générale, pour accueillir dans des conditions correctes les actuels élèves de Première ainsi que les redoublants.

Nous dénonçons le financement *a minima* des groupes de spécialité : 30 groupes sont prévus en Première (contre 33 cette année) et 21 en Terminale. Il en faut davantage pour pouvoir respecter les choix de spécialité des élèves, accueillir les redoublants de Terminale comme c'est leur droit, et parvenir à élaborer des emplois du temps praticables.

D'autre part, nous refusons la diminution de la dotation horaire globale (DHG) qui est imposée au lycée, et qui conduit la direction à gérer la pénurie en proposant une répartition des moyens qui ne peut pas être satisfaisante, en dépit du dialogue mené avec les équipes. Cela conduit à des reculs inacceptables pour la formation des élèves, et pour les conditions de travail des professeurs :

- fusion des groupes de Première et de Terminale en latin, ainsi qu'en section européenne allemand,
- suppression de séances en demi-groupes dans le cadre de l'enseignement scientifique,
- suppression d'une partie des heures d'accompagnement personnalisé qui étaient jusqu'à présent assurées par les professeurs principaux.

Nous dénonçons également la sous-estimation par le Rectorat des heures de pondération, qui diminuent d'une douzaine d'heures sans aucune raison.

A l'inverse, nous demandons une augmentation conséquente de la DHG, non seulement pour éviter ces reculs, mais aussi pour satisfaire enfin les demandes portées depuis plusieurs années par les équipes enseignantes et la communauté éducative :

- que chaque élève ait le droit à une heure en effectif réduit par semaine dans chaque langue vivante ;
- que l'Enseignement moral et civique se fasse en demi-groupe, comme c'était le cas jusqu'en 2017 ;
- que les élèves de Seconde puissent avoir une heure en demi-groupe en SES, au moins une semaine sur deux ;
- que davantage d'heures de philosophie se tiennent en effectif réduit pour les classes de Terminale STMG (qui ont deux fois moins d'heures que dans la voie générale pour s'approprier cette matière) ;
- que les options Mathématiques complémentaires et Mathématiques expertes soient financées par le Rectorat, et non sur la marge locale de l'établissement, conformément aux annonces du ministère qui promettait qu'elles seraient assurées dans tous les établissements ;
- que le lycée ait les moyens d'ouvrir un deuxième groupe de Mathématiques expertes si la demande émanant des élèves le nécessite.

Nous avons estimé l'abondement nécessaire de la DHG à 238,5 heures, et tenons nos calculs à la disposition du Rectorat.

Cependant, ce chiffrage ne tient pas compte des besoins spécifiques d'accompagnement des élèves, après trois années scolaires perturbées par l'épidémie de Covid-19 et ses conséquences. Des moyens supplémentaires sont en effet indispensables pour mettre en place des dispositifs de soutien, et doivent être annoncés dès maintenant, et non fournis tardivement comme ce fut le cas cette année. Cela permettrait de les intégrer à la discussion sur la DHG et sa répartition, de les inclure dans les services des professeurs pour ne pas les faire reposer sur des heures supplémentaires effectuées ponctuellement (HSE), et de prévoir les créneaux correspondants dans les emplois du temps des élèves et des professeurs.

Enfin, au-delà des heures d'enseignement, nous rappelons que le bon fonctionnement de l'établissement et la scolarité des élèves dépendent du travail effectué par l'ensemble des personnels du lycée. Les effectifs et les conditions de travail doivent donc être à la hauteur dans tous les services, et notamment :

- celui de la Vie Scolaire, pour lequel nous demandons désespérément, et depuis des années, la création de postes supplémentaires d'Assistant-e-s d'éducation : la compensation des deux postes perdus lors de la suppression des contrats aidés, et l'attribution d'un poste supplémentaire pour renforcer l'équipe ;
- pour les personnels de santé, d'action sociale, psychologues et d'orientation, dont les effectifs devraient permettre de couvrir l'ensemble des heures d'ouverture du lycée, pour de meilleures conditions de travail et pour faciliter la prise en charge des élèves.

Nous sollicitons une audience auprès du Rectorat pour pouvoir échanger, dès que possible, sur l'ensemble de ces demandes.